

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

2 juin 2006, Vol. 3, n° 22

Section Institutions financières



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

1. Assureurs

1.1. Modifications au registre

- Annulation de permis
 - [LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE](#)

2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

3. Coopératives de services financiers

LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE » a été annulé en date de la signature de cet avis en conformité avec la *Loi sur les assurances (L.R.Q. c. A-32)*.

Cette annulation est effectuée à la suite de la cession et la prise en charge des actifs et du passif de LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE à sa société-mère, INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

Le siège de la compagnie LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE est situé au 522 University Avenue, Toronto (Ontario), M5G 1Y7.

À partir de la date de la signature de cet avis, LA NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE n'est plus autorisée à pratiquer les assurances au Québec.

Fait à Québec, le 24 mai 2006

Le surintendant de l'encadrement
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier